

« NOEL DE FOLIE » par CASTEL SHOPPING

Règlement du jeu avec obligation d'achat organisé du 1^{er} décembre 2020 au 10 janvier 2021 (incluant additif n° 2 du 07.01.2021)

Article 1 : ORGANISATION

L'association de commerçants Castel Shopping, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville et de Pays de Château-Gontier-sur-Mayenne (53200), 23 place de la République, représentée par ses co-présidentes Mesdames Sophie GASCHOT et Christelle TRAVERS, organise du mardi 1^{er} décembre 2020 au dimanche 10 janvier 2021, un grand jeu avec obligation d'achat dénommé « NOEL DE FOLIE », donnant lieu à l'attribution de lots après tirage au sort. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu-concours.

Article 2 : PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne. Les commerçants, artisans et producteurs participants, les membres de leur famille et alliés jusqu'au 2^{ème} degré inclus, ainsi que leurs salariés, sont autorisés à jouer en dehors de leur propre entité. Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leur(s) représentant(s) légal(aux).

Article 3 : PRINCIPE DU JEU

Le jeu s'articule autour de deux séries de tirages à l'issue de la période de participation :

- un premier tirage chez chaque commerçant, artisan et producteur participant, parmi les bulletins de participation déposés dans son établissement ;
- un second tirage final parmi l'ensemble des bulletins de participation déposés dans l'ensemble des établissements.

Article 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, il suffit de déposer un bulletin de participation, comportant le cachet du commerçant au verso, dûment complété dans les urnes mises à la disposition et situées dans chaque établissement des commerçants, artisans et producteurs participants, dont la liste est annexée au présent règlement.

Les bulletins de participation devront comporter le nom, le prénom, l'adresse complète (rue ou lieu-dit, et commune) et le numéro de téléphone du participant, à peine de nullité. Une tolérance sera admise, si, à défaut de numéro de téléphone, l'adresse mail est indiquée.

Tout bulletin illisible, ou ne portant pas au minimum les mentions ci-dessus prescrites à peine de nullité, sera considéré comme nul et immédiatement exclu des tirages.

Article 5 : REMISE DES BULLETINS DE PARTICIPATION

Un bulletin de participation sera remis à chaque client des commerçants, artisans et producteurs participants, après achat, pendant la période du jeu. Le nombre de participation par personne n'est pas limité.

S'agissant d'un jeu avec obligation d'achat, aucun bulletin de participation ne pourra être remis gratuitement.

Article 6 : DOTATION - LOTS

La dotation globale du présent jeu s'élève, en valeur, à QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (480.000,00 €). Les lots désignés ci-dessous seront offerts :

6.1 – 1^{ère} série de tirages : chez chacun des commerçants, artisans et producteurs participants :

- un ou plusieurs bons d'achat pour une valeur globale de 1.000,00 euros (voir la liste des participants pour connaître le nombre et la valeur nominale des bons d'achat offerts dans chaque établissement participant).

6.2 – 2^{ème} série de tirages : Tirage final :

- 1^{er} prix : une voiture électrique PEUGEOT e-208 Active, d'une valeur de 33.700,00 euros,
- 2^{ème} prix : une voiture électrique RENAULT NOUVELLE ZOÉ, LIFE R110, achat intégral - 2020, d'une valeur de 33.210,00 euros,
- du 3^{ème} au 17^{ème} prix : un vélo à assistance électrique NEOMOUV CARLINA HYDRO, taille 26 ou 28 pouces, coloris Bleu Aqua, batterie 36V 480Wh (13Ah), d'une valeur de 1599,00 euros,
- du 18^{ème} au 32^{ème} prix : un vélo à assistance électrique O2FEEL VOG CITY 2.1, taille 26 pouces, coloris Gris Perle, batterie PowerPack400, d'une valeur de 1399,00 euros,
- du 33^{ème} au 34^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 1.000,00 euros à valoir sur une prestation à choisir sur le catalogue proposé par l'agence de voyage Envol et Vous, Centre Commercial de la Fougetterie à Château-Gontier,
- du 35^{ème} au 36^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 1.000,00 euros à valoir sur une prestation à choisir sur le catalogue proposé par l'agence de voyage Visage du Monde, 8 place de la République à CHATEAU-GONTIER,
- du 37^{ème} au 46^{ème} prix : un dîner spectacle pour deux personnes au Cabaret LE LIVE de Château-Gontier, d'une valeur de 146,00 euros,
- du 47^{ème} au 56^{ème} prix : une promenade déjeunatoire pour deux personnes sur la Mayenne, à bord du DUC DES CHAUVIERES, d'une valeur nominale de 104,00 euros,
- du 57^{ème} au 306^{ème} prix : des bons pour lots-cadeaux CASTEL SHOPPING d'une valeur de 200,00 euros,
- du 307^{ème} au 806^{ème} prix : des bons pour lots-cadeaux CASTEL SHOPPING d'une valeur de 100,00 euros,
- du 807^{ème} au 1131^{ème} prix : des bons pour lots-cadeaux d'une valeur de 40,00 euros à valoir dans les restaurants – bars de Château-Gontier-sur-Mayenne participants à l'opération.

6.3 – Dotation supplémentaire :

Chaque commerçant, artisan et producteur participant s'étant vu attribué par l'organisateur 25 entrées pour deux personnes au Cinéma LE PALACE de Château-Gontier d'une valeur nominale de 15,00 euros, et 5 entrées pour deux personnes au REFUGE DE L'ARCHE à Château-Gontier d'une valeur nominale de 24,00 euros, il redistribuera ces lots à sa convenance, à ses clients les plus fidèles.

Article 7 : PRECISIONS & RESTRICTIONS SUR LES DOTATIONS OFFERTES

7.1.1 – Les gagnants des bons d'achat offerts lors de la 1^{ère} série de tirage se verront remettre des bons pour lots-cadeaux CASTEL SHOPPING à hauteur de la valeur du bon d'achat, à valoir uniquement dans l'établissement dans lequel le participant a été désigné gagnant. Chaque bon pour lots-cadeaux devra être signé par son bénéficiaire lors de son utilisation. Si le commerçant, artisan ou producteur correspondant venait à cesser définitivement et officiellement son activité avant la date d'expiration de validité des bons pour lots-cadeaux, le gagnant pourrait alors les utiliser dans l'établissement de son choix, parmi les commerçants, artisans et producteurs participants.

7.1.2 – Les bons pour lots-cadeaux de 40,00 euros des lots 807 à 1131, à valoir dans les restaurants - bars participants au tirage final, sont nominatifs et ne peuvent être utilisés que dans l'établissement désigné.

7.1.3 – Les 750 bons pour lots-cadeaux CASTEL SHOPPING offerts lors du tirage final peuvent être utilisés dans l'ensemble des établissements des commerçants, artisans et producteurs participants.

7.1.4 – Les bons pour lots-cadeaux CASTEL SHOPPING et les 325 bons pour lots-cadeaux à valoir dans les restaurants – bars participants sont valables jusqu'au 30 avril 2021.

7.2 – Les entrées au Cinéma LE PALACE sont valables un an, jusqu'au 11 janvier 2022 inclus.

7.3 – Les entrées au REFUGE DE L'ARCHE sont valables jusqu'au 30 juin 2021 inclus, hors week-end Festimalia.

7.4 – Les billets de promenade déjeunatoire à bord du DUC DES CHAUVIERES sont valables sur la saison d'avril à septembre 2021 inclus.

7.5 - Le dîner spectacle au Cabaret LE LIVE de Château-Gontier comprend le dîner avec boissons, et le spectacle DADDY-SWING, valable jusqu'au 11.01.2022. Les gagnants sont invités à vérifier auprès du cabaret les dates de disponibilité et à réserver au plus tôt.

Ne sont pas compris : les frais des gagnants relatifs à leur acheminement entre leur domicile et le Cabaret LIVE, les boissons sur place hors formule.

7.6 – Les bons d'achat à valoir sur une prestation auprès des agences de voyages sont valables jusqu'au 31.12.2021 inclus. Les gagnants devront avoir réservé la prestation choisie avant cette date.

7.7 - A défaut d'être utilisés avant leur date d'expiration de validité, les bons pour lots-cadeaux CASTEL SHOPPING, les bons d'achat à valoir dans les restaurants – bars, les entrées au cinéma Le Palace, les entrées au Refuge de l'Arche, les billets de promenade Duc des Chauvières, les billets pour le dîner spectacle du Cabaret LIVE et les bons d'achat à valoir sur une prestation auprès des agences de voyages seront purement et simplement annulés, inutilisables et non-remboursables, et le gain sera définitivement perdu pour le gagnant, sans aucun recours contre l'organisateur.

7.8.1 – Le véhicule PEUGEOT e-208 Active mis en jeu est un modèle finition couleur teinte spécial Bleu Vertigo, garnissage sellerie tissu Tri matière Pneuma 3D, surpiqûres Orange, code LCDV : 1PP2A5JESFB0A0C0, puissance fiscale 4 CV. Outre l'équipement standard du modèle, le lot comprend un câble supplémentaire pour borne de recharge rapide, une prise green-up et la carte grise à hauteur de 2,76 euros. Les batteries du véhicule demeurent la propriété du gagnant.

7.8.2 – Le véhicule RENAULT NOUVELLE ZOÉ, LIFE R110, achat intégral – 2020 mis en jeu est un modèle finition couleur 1 Blanc Glacier, sellerie 1 Fortunate Noir, harmonie 1 noir. Outre l'équipement standard du modèle, le lot comprend un câble pour Wallbox (mode 3 type 2), le pack Mise à la Route (standard Renault) et la carte grise à hauteur de 2,76 euros.

7.8.3 - Ne sont pas compris, pour les deux véhicules :

- tout équipement non standard du véhiculé désigné, et hors options mentionnées aux 7.8.1 & 7.8.2,
- l'installation de la prise green-up (Peugeot) et l'installation d'une borne de recharge rapide à domicile,
- les frais d'intervention d'un professionnel à domicile pour faire installer un boîtier de charge spécifique et/ou une prise spécifique dédiée au véhicule, ni pour faire vérifier les prises standards et les installations électriques existantes et leur compatibilité avec le chargeur embarqué,
- les frais et faux-frais nécessaires pour l'utilisation du véhicule (permis de conduire, assurances, etc.).

Il est également précisé que la prime de bonus écologique n'est pas versée au gagnant.

7.9 - En aucun cas, il ne pourra être exigé de l'association organisatrice du présent jeu une quelconque participation financière, autre que celle correspondant au montant du lot offert suivant sa désignation, pour quelque raison que ce soit.

Il ne pourra être recherché la responsabilité de l'association organisatrice du jeu en cas de dommage ou litige ayant trait aux lots offerts.

Ces lots pourront être remplacés par l'organisateur avant la date du tirage, à charge qu'ils le soient par des lots de valeur équivalente.

Les photographies ou autres illustrations paraissant sur tout support de présentation ou d'annonce du jeu n'ont pas de valeur contractuelle quant aux lots finalement attribués.

Article 8 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort qui sera organisé le lundi 11 janvier 2021.

8.1 - Une première série de tirages au sort désignera les gagnants des lots offerts dans chaque établissement des commerçants, artisans et producteurs participants. Ce tirage au sort s'effectuera parmi les bulletins de participation déposés dans l'urne de chaque établissement correspondant. Un participant pourra être désigné gagnant plusieurs fois, étant précisé que les bulletins tirés au sort ne sont pas remis en jeu.

8.2 – Une seconde série de tirages au sort, dit « tirage final », désignera les gagnants des 1^{er} au 1373^{ème} prix, selon l'ordre défini à l'article 6.2 du présent règlement. Ce tirage s'effectuera parmi tous les bulletins de participation réunis, en ce inclus les bulletins gagnants de la première phase de tirages.

Sur ce tirage final, un participant ne pourra pas être déclaré gagnant de plusieurs prix. Si plusieurs de ses bulletins de participation étaient tirés au sort, il ne conserverait que le seul bénéfice du premier tirage le désignant gagnant. Les tirages ultérieurs seront alors déclarés nuls.

Article 9 : REMISE DES LOTS

La date et les modalités de remise des lots seront annoncés par voie de presse locale.

Chaque gagnant sera prévenu personnellement par courrier, courriel ou par téléphone. Son lot lui sera remis contre justification de son identité au moyen d'une pièce officielle portant sa photographie.

En cas d'impossibilité pour un gagnant d'être présent ou représenté le jour de la remise des lots, il devra retirer ou faire retirer son lot dans un délai de quinze jours auprès de l'organisateur. A défaut, il perdra sa qualité de gagnant et le lot sera remis en jeu et sera attribué à un nouveau gagnant désigné dans les mêmes conditions que le premier. Ce nouveau gagnant aura alors un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle il aura connaissance de sa qualité de gagnant, pour retirer son lot dans les mêmes conditions. La même procédure s'appliquera en cas de défaillance du nouveau gagnant, et ainsi de suite, le cas échéant.

Article 10 : RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Les participants s'engagent à fournir tout justificatif de leur identité et de leur adresse, à première demande de l'association organisatrice. A défaut, leur bulletin de participation pourra être exclu du tirage au sort, ou, si le gain a déjà été offert après tirage au sort, ce dernier pourra être annulé et le lot soumis à restitution.

Toute fausse déclaration, toute tentative de fraude ou de tricherie, toute fraude ou tricherie, et plus généralement toute manœuvre ou tentative de manœuvre ayant pour objet de détourner le présent règlement, ou de dénaturer le principe même du jeu, entraînera l'exclusion immédiate du bulletin de participation de son auteur, ou l'annulation du gain auquel il a donné lieu, et sa restitution, sans préjudice de toute poursuite judiciaire, civile et pénale.

Article 11 : RESPONSABILITE – FORCE MAJEURE – PROLONGATION – ANNEXES

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, même partiellement, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

Le cas échéant, les gagnants feront leur affaire personnelle de toute autorisation, administrative ou autre, nécessaire pour l'utilisation du lot gagné.
L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit, survenu ou subi par un participant à l'occasion de sa participation au jeu, ou à l'occasion de l'usage du lot gagné.
L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'opération devait être modifiée, écourtée, reportée, suspendue ou annulée. En ces hypothèses, les participants et les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer un quelconque dédommagement.
L'association organisatrice se réserve le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.
Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés en l'étude de l'officier ministériel dépositaire du présent règlement.

Article 12 : DROIT A L'IMAGE DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent l'association organisatrice à utiliser, à titre publicitaire, leurs nom, prénom, adresse, photographies, voix et image, dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, sans que cela leur confère un quelconque droit ou avantage, et notamment à rémunération, autre que l'attribution de leur lot.

Article 13 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les renseignements fournis par les participants à l'occasion de ce jeu pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique.
Dans ce cas, et conformément à la loi « informatique et libertés », ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'effacement des données à caractère personnel les concernant. Ils bénéficient également d'un droit de limitation du traitement, à la portabilité et d'un droit d'opposition aux données les concernant conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD). Pour exercer ces droits, les participants peuvent contacter l'organisateur par courriel à l'adresse castelplus@gmail.com ou par courrier à l'adresse Hôtel de Ville et de Pays, 23 place de la République à 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne.

Article 14 : CONTESTATIONS – LITIGES

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du siège de l'association organisatrice dans un délai d'un mois à compter de la date de fin de l'opération, le cachet de la poste faisant foi, sous peine d'irrecevabilité. La lettre de contestation ou de réclamation devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du réclamant, et le motif exact de la contestation.
Les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable dans un délai de deux mois de la date de la réclamation.
A défaut d'accord à l'issue de ce délai, seuls les tribunaux du ressort du Tribunal Judiciaire de Laval (Mayenne) seront compétents.

Article 15 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement régissant ce jeu.
En participant, les joueurs certifient satisfaire à toutes les conditions nécessaires pour jouer, et s'engagent à respecter les dispositions du présent règlement, ainsi que la réglementation applicables aux jeux promotionnels.

Article 16 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement sera consultable chez chaque commerçant participant, sur simple demande, et sera disponible auprès de l'organisateur pendant la durée de l'opération, sur son site internet <http://www.castelplus.com/>.
Considérant la facilité d'accès ainsi donnée pour la consultation du règlement, il n'en sera pas adressé par courrier.
Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP Isabelle BOUVET & Christophe GIULIANI, Huissiers de Justice associés à LAVAL, 26 quai Béatrix de Gâvre, et disposant d'un bureau annexe à CHATEAU GONTIER, 16 rue Alexandre Fournier.

FAIT A CHATEAU-GONTIER, en l'étude de l'huissier de justice soussigné, le 30 novembre 2020.



LISTE COMMERCANTS - ARTISANS - PRODUCTEURS PARTICIPANTS

PARTICIPANTS AUX 1er et 2ème TIRAGES CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE		Nbre BA	Nbre & valeur 1	Nbre & valeur 2	Nbre & valeur 3
HAPPY CASH	22	1 x 150 €	11 x 50 €	10 x 30 €	
BIO FORT SANTÉ	50	50 x 20 €			
BIOCOOP	44	40 x 20 €	4 x 50 €		
INTERSPORT	20	20 x 50 €			
LE POINT BAR	26	15 x 30 €	11 x 50 €		
L'ESTAMINET	100	100 x 10 €			
L'INSTITUT	25	25 x 40 €			
VITAL BEAUTÉ	34	20 x 20 €	10 x 40 €	4 x 50 €	
YVES ROCHER	20	20 x 50 €			
BEAUTY SUCCESS	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
L'ART DE L'ONGLE	35	10 x 50 €	25 x 20 €		
LA CABANE BEAUTÉ	20	20 x 50 €			
SO OR Mon Bijoutier	17	3 x 100 €	7 x 60 €	7 x 40 €	
BIJOUTERIE GOUPIL-CAPRAIS	13	1 x 200 €	4 x 100 €	8 x 50 €	
STRASSY BIJOUX	16	6 X 50 €	10 x 70 €		
LES HALLES BOUCHERIE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
BOUCHERIE BOISRAMÉ	60	30 x 10 €	20 x 20 €	10 x 30 €	
BOUCHERIE CHARCUTERIE GADOUAS	50	50 x 20 €			
LES ELEVEURS DE LA CHARENTONNE	50	50 x 20 €			
LA MIE CALINE	50	50 x 20 €			
LES BLÉS D'OR	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
BOULANGERIE YOHANN & PAMELA	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
BOULANGERIE DU LOUVRE	100	100 x 10 €			
LA P'TITE ZOÉ	60	40 x 20 €	20 x 10 €		
BOULANGERIE HUCHEDÉ	52	16 x 30 €	16 x 20 €	20 x 10 €	
BOULANGERIE HIRON (ex SERGENT)	40	5 x 50 €	5 x 30 €	30 x 20 €	
BOULANGERIE PICQUET	100	100 x 10 €			
LA PÉTRIE - BOULANGERIE OBLIN	35	5 X 50 €	15 X 30 €	15 X 20 €	
LES CHOUETTES MISS CRÉA	23	3 x 100 €	10 x 50 €	10 x 20 €	
LA CAVE DU GENETEIL	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
CLIP CLAP	31	20 x 20 €	10 x 50 €	1 x 100 €	
FESTICAVE (Stokbox SARL)	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
V And B	20	20 x 50 €			

CABOTINE	20	10 x 50 €	5 x 70 €	5 x 30 €
L'ESPRIT CHAUSSEUR	20	20 X 50 €		
CHAUSSURES BLANCHET	11	5 x 80 €	6 x 100 €	
RÉAUTÉ CHOCOLATS	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
Elixire Cigarettes électroniques	39	4 x 50 €	10 x 30 €	25 x 20 €
A VOTRE IMAGE	43	1 x 100 €	2 x 50 €	40 x 20 €
CAP TIF	16	6 x 50 €	10 x 70 €	
DIVA COIFFURE	40	5 x 50 €	5 x 30 €	30 x 20 €
OSEZ ÊTRE - SARL NIELYC	16	6 X 50 €	10 X 70 €	
INSTANT POUR SOI	50	50 x 20 €		
LES PETITS CISEAUX DE PAULINE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
ACTUEL COIFFURE	100	100 x 10 €		
AD'YX COIFFEUR BARBIER	80	10 x 30 €	70 x 10 €	
UNIVERS COIFFURE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
S'COUP'LINE	32	30 x 30 €	2 x 50 €	
CLAIRE POTTIER COIFFURE	20	20 x 50 €		
CHEVALIER SYLVIE	32	2 x 50 €	30 x 30 €	
COIFFURE BERTRON	35	25 x 20 €	10 x 50 €	
COTÉ CRÉATION	15	1 x 100 €	10 x 70 €	4 x 50 €
SUP HAIR ZEN	20	20 x 50 €		
BULLE D'R	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
CORDONNERIE THIREL	45	20 x 30 €	15 x 20 €	10 x 10 €
ATELIER CUISINE	1	1 x 1000 €		
CUISINELLA	2	2 x 500 €		
ESPACE CYCLE 53	15	1 x 200 €	2 x 100 €	12 x 50 €
Ets BOUVIER & CYCLES	20	20 x 50 €		
CADRIMAGE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
CATENA CONFORT	10	10 x 100 €		
DIET PLUS	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
DARTY	10	10 x 100 €		
CONNEXION Partenaire BOULANGER	22	2 x 100 €	10 x 50 €	10 x 30 €
DU PAREIL AU MEME	25	3 x 100 €	2 x 50 €	20 x 30 €
JARDIN DU FAUBOURG	28	20 x 30 €	8 x 50 €	
ATELIER NATURE	10	10 x 100 €		
AVENUE DES FLEURS	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
FLOR'ENTO	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
AU COURS DES HALLES	50	50 x 20 €		

ART INSIDE	10	2 x 200 €	4 x 100 €	4 x 50 €
L'ATELIER VENTASTIQUE	7	3 x 200 €	4 x 100 €	
HÔTEL DU CERF	15	1 x 150 €	3 x 100 €	11 x 50 €
LE PARC HOTEL	12	10 x 80 €	2 x 100 €	
LE CLOS DE L'ORGERIE	20	20 x 50 €		
LE CHÊNE VERT	10	10 x 100 €		
ALT INFORMATIQUE	3	1 X 500 €	2 X 250 €	
ELECTRO SYSTEM	15	10 X 50 €	5 X 100 €	
L'@TELIER.NET	4	4 X 250 €		
KING JOUET	31	1 x 100 €	10 x 50 €	20 x 20 €
UNE POULE SUR UN MUR	29	3 x 100 €	6 x 50 €	20 x 20 €
M'LIRE ANJOU	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
L'ESPRIT LIVRE	50	50 x 20 €		
ROUGE GORGE	15	5 x 100 €	10 x 50 €	
DOUCEUR ET CHARME	20	20 x 50 €		
LA COMPAGNIE DU LIT	10	10 x 100 €		
ANJEKA - ESPRIT LITERIE	15	5 x 100 €	10 x 50 €	
HOLISTHERBA	35	10 x 50 €	25 x 20 €	
ECOUTER VOIR OPTIQUE	21	10 x 40 €	6 x 50 €	5 x 60 €
VISION PLUS	10	10 x 100 €		
KRYS Opticiens	10	10 X 100 €		
OPTIQUE PAVARD	20	20 X 50 €		
BUREAU VALLÉE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
PHOTO PASSION	32	2 x 50 €	30 x 30 €	
CLIP CLAP	31	20 x 20 €	10 x 50 €	1 x 100 €
LA MARÉE BRETONNE	22	2 x 100 €	20 x 40 €	
LA LAVANDIÈRE	10	20 x 50 €		
JUST'YLE CHIC	20	20 x 50 €		
C com LM	16	10 x 70 €	6 x 50 €	
LA FÉE FIFI	30	5 x 50 €	25 x 30 €	
LES FOLIES D'ELOISE	10	1 x 150 €	4 x 100 €	5 x 90 €
BIBOP	20	5 x 80 €	10 x 50 €	5 x 20 €
ATYPIC (Esprit)	20	20 x 50 €		
GRAIN DE MALICE	20	20 x 50 €		
LES PÉTITES	35	10 x 50 €	25 x 20 €	
MILLE ET UNE FEMME	15	10 x 50 €	3 x 80 €	2 x 130 €
AGAPANTHE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €

IMUA	32	2 x 50 €	30 x 30 €	
FLASH AND MODE	16	6 x 50 €	10 x 70 €	
BONOBO - CACHE CACHE - PATRICE BREAL	20	20 x 50 €		
MODA CITY	10	10 x 100 €		
BUXY Concept	50	50 X 20 €		
CELIO	20	20 x 50 €		
GENTLEMAN	20	3 x 100 €	12 x 50 €	5 x 20 €
DUBOIS Philippe	25	25 x 40 €		
LA FEUILLE DE CHÊNE	50	50 X 20 €		
CLEMENCEAU Damien	26	11 x 50 €	15 x 30 €	
NUMBER ONE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
L'AQUARELLE	16	10 x 70 €	6 x 50 €	
L'EFFET MAISON	55	15 x 30 €	15 x 20 €	25 x 10 €
FAUBOURG PIZZAS	45	35 x 20 €	10 x 30 €	
VERTE CAMPAGNE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
LE 2 M	15	5 x 100 €	10 x 50 €	
ALI BABA	50	50 x 20 €		
LE CHEVAL BLANC	33	8 X 50 €	10 X 30 €	15 X 20 €
VILLA ROMA	70	30 X 20 €	40 X 10 €	
ACROPOLE	10	1 x 340 €	1 x 260 €	8 x 50 €
PICARD	50	50 x 20 €		
CORIOLIS	50	50 x 20 €		
COCCIN'ELLES	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
TRAITEUR PAILLARD	37	1 x 100 €	6 x 50 €	30 x 20 €
GAUTIER traiteur	35	10 x 50 €	25 x 20 €	

**PARTICIPANTS AUX 1er et 2ème TIRAGES
COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER**

	Nbre BA	Nbre & valeur 1	Nbre & valeur 2	Nbre & valeur 3
ELEVAGE CADET	20	20 x 50 €		
O'BOUT DE L'AIGUILLE	67	2 x 50 €	25 x 20 €	40 x 10 €
BE YOURSELF	40	20 x 30 €	20 x 20 €	
LE TEMPS D'UNE PAUSE	52	2 x 50 €	40 x 20 €	10 x 10 €
CHARME et SENSUALITÉ	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €
LA FROMAGERIE DU HAUT-ANJOU	100	100 x 10 €		
MIK'CELY	28	20 x 30 €	8 x 50 €	
VIVECO	30	25 x 30 €	5 x 50 €	
LA GRANDE ROCHE (Thibault Didier)	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €

BIERNÉ-LES-VILLAGES

ESPACE COIFFURE MARYSE	30	10 X 50 €	10 X 30 €	10 X 20 €	
LA CARTERIE (Clémenceau Jean Daniel)	46	10 x 50 €	14 x 20 €	22 x 10 €	
LES GOURMETS DE LA GRÈLERAIE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
ÉLEVAGE DE LA ROUSSELIÈRE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	CHEMAZÉ
LE FOURNIL CAMAZÉEN	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
LE YO BAR	31	1 x 100 €	10 x 50 €	20 x 20 €	
VIVECO	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
AU P'TIT COUDRAY	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	COUDRAY
Boulangerie - Pâtisserie LA FOURNEE	36	10 x 30 €	20 x 20 €	6 x 50 €	
SO BIOTIFFUL	50	50 x 20 €			
LE RELAIS	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	DAON
SALON L & M	60	40 x 20 €	20 x 10 €		
LA TAVERNE	25	25 x 40 €			
FROM'EN CHÈVRE	50	50 x 20 €			FROMENTIÈRES
LE GARS DAUDET	50	50 x 20 €			
Chez Val et JC	100	100 x 10 €			
VIVECO	31	10 x 50 €	8 x 30 €	13 x 20 €	GENNES- LONGUEFUYE
LES VERGERS DE LA ROUÉRIE	80	20 x 20 €	60 x 10 €		
LE SALON	60	60 x 20 €			
VILLETTE EN DIRECT	15	5 x 100 €	10 x 50 €		
ATELIER CARAMIEL	31	1 x 100 €	10 x 50 €	20 x 20 €	LA ROCHE- NEUVILLE
ATLANTIS ALPAGA	40	20 x 30 €	20 x 20 €		
CHRISTELLE COIFFURE	75	50 x 10 €	25 x 20 €		
BOULANGERIE PATISSERIE JOURNAULT	50	50 x 20 €			
COUTELLERIE DU MAINE ANJOU	25	25 x 40 €			
LE MORILLAND	15	10 x 50 €	5 x 100 €		
LE CAFÉ DES SPORTS	40	20 X 20 €	20 X 30		
FOIE GRAS DU DOMAINE	18	3 x 150 €	5 x 50 €	10 x 30 €	MARGINÉ- PEUTON
O Présent	2	2 x 500 €			
LE P'TIT ENCAS	80	80 x 20 €			
LE LOGIS DU PLESSIS	35	30 x 30 €	5 x 20 €		
LIVENAIS Patrice	50	50 X 20 €			MÉNIL
COCO'DAC	65	35 x 20 €	30 x 10 €		
VERT LES CHAMPS	100	100 x 10 €			
GITEAU Hugues	50	50 x 20 €			
LA BRETELLIÈRE	30	10 X 50 €	10 X 30 €	10 X 20 €	
LE BEVEL	26	16 x 50 €	10 x 20 €		

L'ESCARGOT TRANQUILLE L'ATELIER	27	1 x 100 €	6 x 50 €	20 x 30 €	ORIGNÉ
LE GRAND CLOCHER	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	
LES 3 CHEMINS MAYENNAIS	50	20 x 30 €	10 x 20 €	20 x 10 €	
BŒUFS DE LA BODINIÈRE	30	10 x 50 €	10 x 30 €	10 x 20 €	PRÉE D'ANJOU (Ampoigné)
SIMON Gérard	100	100 x 10 €			
VIVECO	64	4 x 50 €	20 x 20 €	40 x 10 €	PRÉE D'ANJOU (Laigné)
DIMINUTIF	20	10 x 40 €	10 x 60 €		
GAEC DE LA BASSE-BEUVRIE	36	16 x 50 €	20 x 10 €		
AUX DÉLICIES D'ANJOU	100	100 x 10 €			SAINT-DENIS- D'ANJOU
CHEVY Laurence	20	20 x 50 €			
EPICERIE PROXI	16	6 x 50 €	10 x 70 €		
LE MEDIEVAL	50	50 x 20 €			
GAEC RHUBARBE	100	100 x 10 €			
LE RELAIS DE LA CALÈCHE	50	50 x 20 €			

PARTICIPANTS AU 2ème TIRAGE				
	Nbre BA	Nbre & valeur 1	Nbre & valeur 2	Nbre & valeur 3
LA CANTINE	25	25 x 40 €		
LA CASA	25	25 x 40 €		
LE BRETAGNE	25	25 x 40 €		
HATTORI SUSHI	25	25 x 40 €		
CRÊPERIE L'AGORA	25	25 x 40 €		
LE 3F	25	25 x 40 €		
LE PRIEURÉ	25	25 x 40 €		
BAR DE L'HÔTEL DE VILLE	25	25 x 40 €		
LE HAVANE	25	25 x 40 €		
LE SOFA	25	25 x 40 €		
LES HALLES RESTAURANT	25	25 x 40 €		
LE BISTROT	25	25 x 40 €		
LE PALAIS	25	25 x 40 €		